

L'Unité de médecine familiale (UMF) offre des soins et des services de santé à la clientèle du territoire de l'Est de Montréal. Elle a de plus une vocation universitaire.

Dans la perspective constante de procurer des soins de qualité, l'UMF se dote de modalités de fonctionnement afin de bien remplir sa triple mission : clinique, enseignement et recherche.

Retard des patients

Lors d'un rendez-vous avec un professionnel de la santé, une période de temps déterminée vous est allouée. Si pour une raison ou pour une autre vous êtes en retard, le temps prévu sera écourté. Il se peut même que, selon l'ampleur du retard, votre rendez-vous soit remis à une date ultérieure. Cette mesure vise essentiellement à ne pas pénaliser les autres patients.

Absence aux rendez-vous

Nous vous demandons de nous aviser au moins 24 heures à l'avance de toute absence à vos rendez-vous.

Après trois rendez-vous manqués, nous serons dans l'obligation de

vous inscrire sur la liste d'attente de la clinique. Cette mesure empêchera la clientèle en attente de soins d'être privée de service.

Dossier inactif

Si vous n'avez pas consulté à l'UMF depuis 5 ans, votre dossier sera considéré comme inactif. En conséquence, vous devrez vous inscrire sur la liste d'attente pour consulter un professionnel de la santé à notre clinique.

Changement de professionnel

Nous sommes conscients de votre droit de choisir le professionnel de la santé dont vous désirez recevoir les soins. Si vous croyez que vous ne recevez pas des soins adéquats de la part d'un professionnel, nous vous invitons à exprimer par écrit votre insatisfaction au directeur de l'UMF, qui étudiera votre dossier.

Clinique sans rendez-vous

L'Unité de médecine familiale est soucieuse d'offrir des soins d'urgence. Ce service s'adresse à la clientèle inscrite à notre clinique et à leur famille

immédiate. Les enfants de moins de 18 ans et les femmes enceintes sont acceptés sans restriction.

Plan de traitement

Votre collaboration est essentielle à la qualité des soins et services dispensés par les professionnels de notre clinique. Il est indispensable de respecter les ententes et les plans de traitements établis avec le professionnel que vous avez consulté.

Message téléphonique

Lorsque vous laissez un message à un professionnel de la clinique, vous devez indiquer votre numéro de dossier, votre numéro de téléphone, et préciser la raison de votre appel. Les professionnels de l'UMF ne sont pas disponibles tous les jours ; les appels seront donc retournés dès que possible.

La communication

L'Unité de médecine familiale adhère à un principe de communication basé sur le respect, la non-violence et la politesse.